



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 6 Février 2025
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
31/01/2025

Date de publication
10/02/2025

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie.
MORETTI Karine a donné procuration à MALEN Serge.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
PILLOT Marion a donné procuration à ADAM Carole.

Absents :

ORLANDI Pascal - FILLIERE Thierry.

Secrétaire de séance : CUP Christine.

DELIBERATION N° 2025-02-09

OBJET : *CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE A PASSER ENTRE LA
COMMUNE ET LA SOCIETE CELLNEX FRANCE*

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'occupation privative à passer avec la Société CELLNEX France SAS pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie et la location d'un emplacement de 15 m² dans les emprises des terrains situés chemin du Sablas à Saint Saturnin-lès-Avignon cadastrés section AP n°5 et n°301.

CONSIDERANT l'intérêt d'assurer la desserte de l'ensemble du territoire de la commune pour l'accès à la téléphonie mobile,

COMPTE TENU des caractéristiques de ladite convention :

⇒ Date d'effet	Date de signature
⇒ Durée	12 ans
⇒ Reconduction	Par périodes successives de 12 années
⇒ Préavis pour non reconduction	24 mois avant chaque échéance
⇒ Montant du loyer annuel	12 000 € (douze mille euros)

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 27 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de passer avec la société CELLNEX France SAS une convention d'occupation privative pour la location d'un emplacement de 15 m² dans les emprises des terrains situés chemin du Sablas à Saint Saturnin-lès-Avignon cadastrés section AP n°5 et n°301.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

PRECISE que les obligations respectives des cocontractants sont précisées dans la convention ci-annexée.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 25	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/02/2025 de la publication le 10/02/2025 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.